

# Autonomie et solidarité

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1981)**

Heft 599

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1012142>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Autonomie et solidarité

*Les radicaux suisses ont de la suite dans les idées; on ne saurait le leur reprocher, même s'ils nagent en pleine contradiction: qui est aux commandes de l'Etat, sinon eux? et les voilà donc, aux élections fédérales de 1979, partis en guerre pour «moins d'Etat, plus de liberté». Fin 1980, poursuivant sur leur lancée, ils ont demandé au Conseil fédéral, dans une motion, d'indiquer les tâches publiques qui pourraient être confiées au secteur privé et de présenter des propositions concrètes à ce sujet. Six mois plus tard le gouvernement a donné sa réponse. Peu d'enthousiasme à vrai dire: les dépenses de transfert et la défense nationale représentent à elles seules 84% des dépenses totales de la Confédération; sur le reste, inutile de chercher à économiser un montant important pour combler le déficit budgétaire. Il faut dire que la privatisation des tâches publiques est proposée comme un remède à la maladie chronique des finances fédérales. Pour leur part les syndicats de la fonction publique se sont élevés avec vigueur contre tout démantèlement des activités de l'Etat.*

*Chacun donc joue son rôle, mais le spectacle risque bien de tourner court. Un exercice de style en quelque sorte. La droite table sur une méfiance réelle des citoyens à l'égard de l'Etat pour faire passer sa politique d'austérité et grignoter au passage quelques miettes pour l'économie privée — travaux de nettoyage, d'imprimerie, de réparation, d'informatique notamment. Stagnation économique oblige. Pour elle le secteur privé ne peut que mieux faire et à meilleur compte. Les syndicats montrent les dents pour défendre la vertu des services publics, mais aussi les situations acquises de leurs membres. Le Conseil fédéral et l'administration,*

*enfin, ne disent ni oui ni non; prudence, pas de mouvement brusque.*

*Le slogan de la privatisation des tâches publiques aurait quelque mérite s'il nous obligeait à repenser les modes d'intervention de l'Etat. Le problème dépasse de loin le seul souci budgétaire et l'opposition factice entre public et privé. A titre d'exemple, la santé et le logement.*

*Dans ces deux domaines, les collectivités publiques interviennent par souci de solidarité: essai souvent insuffisant de répondre aux inégalités sociales et régionales par une redistribution des ressources communes. L'économie privée ne tient pas compte de ce souci; seul l'Etat — communes, cantons, Confédération — peut opérer le prélèvement nécessaire et la répartition des moyens. Reste la manière d'intervenir.*

*L'usager — locataire, patient — n'a que la liberté de consommer: logements livrés clé en main, hôpitaux mammouth, soins centralisés, dans chaque cas le besoin est défini à mille lieues de l'utilisateur. C'est le règne du spécialiste, public ou privé. Pourtant l'intervention de l'Etat pourrait se conjuguer avec la création d'autonomie.*

*A ce titre, l'exemple genevois des centres de loisirs. La commune met à disposition des locaux et un budget de fonctionnement, le canton attribue des postes d'animateurs. La gestion des centres — politique d'animation, dépenses, choix des animateurs — incombe à une association ouverte aux usagers et aux sociétés du quartier, qui passe contrat avec les autorités.*

*L'intervention publique en matière de logement et de santé, mais aussi dans d'autres secteurs, pourrait suivre cette voie, par analogie. Promotion des*

SUITE ET FIN AU VERSO

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 599 16 juillet 1981  
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:  
Rudolf Berner  
Jean-Pierre Bossy  
Jean-Daniel Delley  
André Gavillet  
Yvette Jaggi  
Charles-F. Pochon  
Victor Ruffly

599

## Autonomie et solidarité

*coopératives de logement et attribution prioritaire de terrains aux locataires organisés; contrat de santé entre association de quartier et équipe médicale. Les collectivités publiques ont les moyens de favoriser ce type d'action, si les usagers s'organisent pour l'exiger.*

*Moins d'Etat, plus de liberté, c'est préférer une société contractuelle à une société réglementée, à un Etat social de consommation. C'est vouloir conjuguer la solidarité avec l'autonomie, et non troquer un pouvoir bureaucratique, celui de l'Etat, contre un autre pouvoir, celui du secteur privé, tout aussi opaque.*

### COURRIER

## Méandres universitaires (suite)

*Grand bruit autour de l'«affaire» Rey à l'Université de Lausanne. Après l'écho qu'en donnait ici-même J. Cornuz, l'un des professeurs mis en cause, l'historien Marc Vuilleumier, tire une des leçons qu'impose la floraison des prises de position. (Réd.)*

Un mot sur les «méandres universitaires» de l'«affaire» Rey, évoqués par Jeanlouis Cornuz dans son dernier «carnet». Non pour motiver le jugement que j'ai porté sur le travail de cet étudiant ou pour rectifier toutes les inexactitudes et affirmations mensongères parues et colportées ici ou là (cela prendrait trop de place et je le ferai sans doute ailleurs), mais pour m'étonner de la légèreté

avec laquelle certains éléments de la gauche se lancent dans cette affaire et, sans aucune vérification préalable, portent, explicitement ou non, une accusation extrêmement grave à l'égard de deux enseignants: refuser un travail pour des raisons politiques.

J'en veux pour preuve la lettre d'un certain nombre d'écrivains romands du Groupe d'Oltén, publiée dans le dernier DP (598, 2.7.1981). Pas un seul des signataires n'a daigné me demander quoi que ce soit avant de lancer cet appel. Sans autres explications que celles d'une des deux parties, sans autre documentation que le texte et le choix de pièces édités par l'étudiant, ils déclarent soutenir son recours et demandent au Recteur de l'Université de Lausanne d'intervenir auprès du Conseil de la Faculté des Lettres «conformément à l'appel dont vous avez été saisi par l'avocat de M. Rey».

Que réclame cet appel, ou plus exactement le mémoire de M<sup>e</sup> François Graff? L'attribution de la note 9 sur 10 à cet «excellent travail», dont nos écrivains relèvent par ailleurs les «manques». Ils se solidarisent donc avec une démarche qui, contrairement aux principes de la plus élémentaire liberté académique, prétend dicter à l'Université la note qu'elle devrait mettre à un candidat! Quel dangereux précédent, Messieurs! Pour peu que le vent tourne (et il tourne vite à l'Université!), ce genre de campagne et de pression extérieure sera d'autant plus facilement repris par des groupes de droite que vous leur aurez frayé la voie. D'autre part, ne voyez-vous pas que, dans un canton où le respect de la hiérarchie et de l'autorité est particulièrement fort, ces recours successifs aux instances supérieures ne peuvent que renforcer leur emprise? Au profit de qui?...

Le recours que vous appuyez lance des accusations extrêmement graves: notre note serait due «à des raisons obscures, mais qui sont très vraisemblablement d'ordre politique» (p. 8). Et comme il est difficile de me faire passer pour un homme de droite, M<sup>e</sup> Graff emploie près du tiers de son mémoire à «prouver» que j'ai en quelque sorte tourné ma veste. «M. M. Vuilleumier est libre bien sûr de

revenir sur les opinions qu'il a défendues jusqu'à ce jour sur la grève de 1918, de contester que la classe ouvrière ait vécu dans des conditions misérables à cette époque (...). Il n'est en revanche pas libre de le faire au détriment d'un étudiant s'inspirant de ses ouvrages» (p. 7). Ai-je besoin d'ajouter que j'ai contesté non la misère des ouvriers mais la manière dont le client de M<sup>e</sup> Graff en rendait compte? L'argumentation de l'avocat lausannois mérite d'ailleurs une étude détaillée: chacun peut constater qu'il sollicite mes textes, qu'il isole une citation de son contexte et la tronque pour lui donner une signification qu'elle n'avait pas (pp. 5-6: la citation incriminée figure à la p. 53 de notre ouvrage, et non aux pages indiquées par M<sup>e</sup> Graff).

\* \* \*

Cette malhonnêteté intellectuelle n'est pas fortuite: toute l'affaire, depuis ses débuts, est fondée sur le mensonge et l'imposture; au fur et à mesure qu'elle se développe, ses promoteurs sont pris dans un véritable engrenage qui les pousse toujours plus loin, entraînant avec eux ceux qui leur font confiance. Comment cela se terminera-t-il? Quelle que soit la décision du Rectorat ou des instances nouvelles qui pourraient être saisies de la cause, *mal pour nous tous*. J'entends par là toute la gauche. Car, à plus ou moins longue échéance, l'imposture éclatera, dévalorisant par avance toute protestation analogue portant, elle, sur un cas valable. Pourquoi ne pas avoir commencé par discuter, par prendre l'avis des personnes impliquées, par se documenter sérieusement au lieu d'agir en dilettantes et, parfois involontairement, d'entretenir et de cultiver les phantasmes d'un étudiant? On lui aurait peut-être conseillé, après lui avoir laissé le temps nécessaire pour maudire son jury, de se remettre au travail et d'y consacrer les deux ou trois mois supplémentaires nécessaires. Chacun y trouvait son compte, lui le tout premier. La gauche manque-t-elle à ce point d'objectifs politiques qu'il lui faille ainsi susciter de toute pièce une «affaire»?

Marc Vuilleumier.